



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe d'habitation

Question écrite n° 54642

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le projet de nouvelle taxe d'habitation présenté le 11 février 2014 par le Comité des finances locales. Il semblerait, en effet, que la taxe d'habitation se transforme d'impôt local à impôt national car elle ne correspondra plus à un bien immobilier mais à des revenus. Représentant un manque à gagner évalué à 11 milliards d'euros au total au moment où l'État diminue régulièrement ses dotations aux collectivités locales, cette réforme touchera les communes mais aussi les classes moyennes qui verront leur taxe d'habitation - ainsi que leur taxe foncière puisqu'elle sera concernée par la même réforme - augmenter de façon très nette. Il lui demande par conséquent de surseoir à ce projet de réforme, peut-être simple à mettre en place et rémunérateur, mais qui constitue une façon détournée d'augmenter encore les impôts.

Texte de la réponse

Invité par le Premier ministre à formuler des propositions de modernisation de la fiscalité locale dans le cadre de la remise à plat du système fiscal français, le comité des finances locales, dans sa délibération du 16 juillet 2014, a écarté l'idée de faire reposer davantage la taxe d'habitation sur le revenu.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54642

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3507

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3643